# Collège Arthur Rimbaud – Conseil d'Administration du 15/11/21

Membres présents : 15. Le quorum est atteint.
Arrivée de Mme Darras à 17h50.

## ***1- Adoption du PV du dernier CA***, *à l'unanimité.*

1 bis – Mme Bance relit certains articles du Règlement Intérieur du CA, les explicite. Il est reconduit en l'état pour l'année 2021 -2022.

## ***2 – Fonctionnement pédagogique***

Mme Bance explique le décret sur le fonctionnement des EPLE à la lumière de précisions transmises quelques jours auparavant par la Division des Affaires Juridiques :

1) L'ordre du jour n'est plus approuvé en début de séance ;
2) Il est nécessaire de se prononcer, lors du 1er CA, sur la création ou non de la Commission Permanente (CP)

Si la CP est créée, il faut lui attribuer des compétences par délégation.
Si on renonce à la création de la CP, cela n'empêche pas de créer des groupes de travail.
Mme Bance insiste sur la délégation de pouvoir obligatoire.

Sur le point 2, Mme Brodhag rappelle que la CP qui précède le CA statuant sur la DHG reste un souhait des enseignants.

Mme Da Rocha précise que les parents d'élèves ne participent pas au Conseil Pédagogique et découvriraient la DHG seulement au CA, ce qui n'est pas souhaitable.

Mme Brodhag souhaite un groupe de travail préalable incluant les parents.

Mme Bance rappelle la difficulté de positionner la CP entre les différences instances.
Si la CP est supprimée, Mme Bance s'engage à envoyer tous les documents aux parents afin qu'ils puissent prendre contact avec les enseignants. Un représentant des professeurs et un représentant des parents pourraient participer à cette réunion préalable.

**→ Suspension de séance (5 minutes) à la demande des enseignants.**

Mme Da Rocha demande qu'un groupe de travail avec au moins deux représentants des parents et au moins deux représentants des professeurs puisse se réunir pour faire un point d'étape, entre le Conseil Pédagogique et le CA. Le nom « Groupe de Travail DHG » est proposé. Aucun quorum ne sera exigé.

Mme Bance propose de faire apparaître officiellement cette nouvelle instance dans le Règlement Intérieur du CA, mais rappelle la nécessité de d'abord refuser la création de la CP.

**18h12 : vote pour la suppression de la CP**
**CONTRE : 1 POUR : 15 ABSTENTION : 0**

On formule officiellement un nouvel article : « Un « groupe de travail DHG » se réunit entre le Conseil Pédagogique et le CA, avec 2 représentants des parents d'élèves ou plus , 2 représentants des professeurs et la Cheffe d'Etablissement. »

Les parents d'élèves craignent que la mention « 2 représentants des parents d'élèves » puisse être bloquante. On précise donc « sans quorum ».

Mme Bance conclut en rappelant que le décret pouvait initialement être interprété de différentes manières.

## *3 – Installation des différentes instances*

Lecture est faite par Mme Bance des élu.e.s et suppléant.e.s qui composent les différentes instances : CA, Conseil de Discipline, CESCE, CVC, Commission Fonds Social, Commission Hygiène et Sécurité pour laquelle on précise : M. Fauvet (titulaire), Mme Darras (suppléante), Mme Segalen (titulaire) avec Mmes Da Rocha et Bouchez (suppléantes) sur certaines instances qui étaient incomplètes.

**18h22 : Vote général à l'unanimité pour la composition de ces instances.**

## *4 – Répartition des IMP*

Mme Bance précise que 11,5 IMP sont attribuées pour l'instant : 10,5 pour les enseignants, 1 pour les CPE. Une IMP correspond à 1250€.

Mme Kersalé rappelle ce que sont les IMP. (indemnités pour missions professionnelles)

Mme Bance rappelle que certaines IMP sont fléchées. Elles se répartissent ainsi :

1 IMP : référent numérique
1 IMP : référent culture
½ IMP : responsable PIAL (+1 HSA)
1 IMP (CPE) : décrochage scolaire
1 IMP : coordo. EPS
½ IMP : coordo. Histoire-Géographie.

À propos de cette dernière IMP, Mme Bance précise que le DASEN s'interroge sur sa conservation ou non. Elle était destinée initialement à la gestion du cabinet d'Histoire-Géographie.
Mme Da Rocha répond qu'elle est utilisée pour des tâches de coordination.

1 IMP : Webmaster
½ IMP : Référent cité éducative Parcours culturel
½ IMP : Référent cité éducative Parcours sportif
½ IMP : Cité éducative Parcours santé
½ IMP : Cité éducative Parcours orientation
0,25 IMP : Suivi stage 3ème
0,25 IMP : Suivi ASSR
½ IMP : Gestion du dispositif ROLL
¾ IMP : Référent Orientation
1,5 IMP : Référent GAR et ENT

Mme Bance rappelle que des lettres de mission sont rédigées pour les professeurs bénéficiant de ces différentes IMP.

**18h25 : Vote pour à l'unanimité.**

## *5 – Organisation des soins et urgences*

Mme Bance fait des rappels généraux : toute personne est susceptible de réagir aux situations graves, même en l'absence de l'infirmière.
Mlle Chahdi estime que l'infirmière n'est « jamais là ».

Mme Bance répond que nous avons la chance d'avoir une infirmière à temps plein mais qui est peut-être victime de son succès et qui est de ce fait particulièrement sollicitée à l'extérieur, notamment pour des tests salivaires, en cette période sous covid.

Mme Kersalé rappelle qu'une infirmière scolaire a des missions de soin mais aussi d'éducation.

Mme Bance insiste sur le fait qu'une infirmière scolaire n'est pas un « médecin bis », qu'elle peut par exemple sensibiliser les élèves sur leur alimentation ou leur sommeil. Mme Bance regrette que des parents envoient parfois tout de même leur enfant à l'école alors qu'il a, par exemple, un gros mal de ventre le matin.

**18h33 : vote pour à l'unanimité.**

## *6 – Demande d'ouverture de la section internationale américaine*

Mme Bance présente cette section, souhaitée par M. le Recteur, en lien avec la section OIB du lycée Luzarches ; section souhaitée à Amiens-Nord, dans le cadre de la Cité Educative.
24 élèves en feraient partie : 12 du réseau du collège Arthur Rimbaud et 12 du réseau du collège César Franck, dans l'idéal. Si les places n'étaient pas pourvues, des élèves provenant d'autres réseaux pourraient s'inscrire. M. Lavallée a accepté d'enseigner l'Histoire américaine (1h30 en langue française, 1H30 en langue anglaise). Mme Fécamp a refusé d'y participer. Deux professeurs du collège César Franck se répartissent 4h de Littérature américaine et 3 h de LV. L'enseignement serait dispensé au Safran, « lieu neutre ».

Mme Brodhag précise que ce sera au Safran « si le Pass sanitaire n'est plus demandé ».

Mme Bance affirme que le dossier est théoriquement accepté, c'est la seule proposition de ce genre à l'échelle nationale. Tout resterait à mettre en place, mais nous nous devions d'accepter.

Mme Bance remercie M. Lavallée pour son accord et la constitution du dossier. Le conseil école/collège du mardi 16/11 permettra une présentation de cette section avec l'objectif d'initier dès l'école primaire les élèves.

Mme Darras pense que les élèves vont adhérer.

Mme Da Rocha veut s'assurer que des moyens spécifiques sont alloués à cette section.

Mme Bance répond par l'affirmative, et se souvient qu'au lycée Luzarches, les heures étaient fléchées « SI américaine ». Il n'y a pas d'objectif de « classe d'élite ».

Mme Da Rocha alerte sur les contraintes d'alignement d'emploi du temps.

Mme Bance répond que les 6e pourront facilement aller au Safran, même si c'est une contrainte supplémentaire de devoir accueillir les élèves à l'extérieur du collège. Elle espère que l'ouverture de

cette section ne fera pas d'ombre à la section bilangue allemand. On pense qu'il n'est pas souhaitable pour un élève de cumuler les 2 sections, pédagogiquement.

Mme Kersalé rappelle que notre intérêt est que le plus grand nombre d'élèves puisse bénéficier de dispositifs particuliers.

Mme Darras pose la question des sorties pédagogiques scolaires qui y seraient associés.

Mme Brodhag évoque les garanties pour pouvoir aider les familles financièrement, et sur la question du vivier d'élèves, alerte sur ces sections marquées par l'élitisme.

Mme Brodhag propose de travailler avec les élèves sur les clichés, met en garde sur la manière de présenter la section dès l'école primaire.

Mme Bance répond que les professeurs seront mobilisés pour présenter l'esprit de la SI américaine dans les écoles. Il faudra faire attention à l'effectif à maintenir pour la section bilangue allemand, mais cette nouvelle section favoriserait la mixité.

Mme Da Rocha demande si la section sera dérogatoire pour les élèves hors réseau Arthur Rimbaud. La section sera-t-elle accessible à des élèves « hors réseaux REP+ » ?

Mme Bance répond qu'ils viendraient des réseaux proches si nous n'avions pas le vivier nécessaire au sein de la cité éducative.

Mlle Chahdi demande ce qui se passerait si plus de 24 élèves étaient volontaires.

Mme Bance répond que des tests et l'avis des enseignants de 1er degré seront pris en compte pour sélectionner les élèves. Les modalités de recrutement seront clairement précisés si l'ouverture de cette section est acceptée.

Mme Goyheneche demande une précision sur le volume horaire de la section.

Mme Bance répond qu'il s'agira de 4 heures en plus de l'horaire hebdomadaire de l'élève.

Mme Da Rocha demande si les élèves se présenteraient au DNB international.

Mme Kersalé répond par l'affirmative.

Mme Bance propose un exemple concret de répartition des élèves « normaux » et « de la section » entre deux professeurs d'Histoire-Géographie, pour une heure de cours. Leur cours serait en barrette.

## ***7 – Fonctionnement financier***

Mme Outerleys établit le total du PAC 80 (3 niveaux confondus) à 18500€.
Le département finance à hauteur de 16138,90€, le Rectorat 1100,10€.

Mme Darras informe que les projets « budget participatif » seront reconduits.

Mme Bance trouve que c'est une bonne nouvelle, précise que nous n'avions pas eu le financement pour le projet sur l'aménagement de la cour avec des poubelles de tri à 2 voix près l'an passé.

**18h57 : vote pour à l'unanimité.**

## *8 – Conventions*

Une convention est à renouveler, avec l'association « On a marché sur la bulle », pour encadrer le Prix BD des collégiens samariens.

M. Dumortier félicite nos élèves de 4e pour leur remarquable investissement dans ce projet.

Mlle Chahdi dit que les élèves préfèrent les mangas.

Mme Bance précise que notre service civique est chargée de recueillir et de vérifier la cohérence des titres de livres souhaités par les élèves, et mis à disposition dans le cadre du dispositif « 10 minutes de lecture ». 5 à 6 livres sont achetés à chaque période.

Mme Brodhag précise pour Mlle Chahdi le fonctionnement de ce concours : les élèves lisent des Bds variées et élisent la meilleure.

**19h : vote pour à l'unanimité.**

Un partenariat est à valider : « Orchestre à l'école ». Celui-ci met à disposition des instruments de musique neufs pour 9307,65€.

**19h02 : vote pour à l'unanimité**

Une convention permettant la gestion des crédits du 1er degré « Cadre » autorise le ou la Cheffe d'établissement à devenir ordonnateur des dépenses du 1er degré.

Mme Goyheneche s'interroge sur ce fonctionnement.

Mme Outerleys répond que les directeurs et directrices d'école géraient eux-mêmes ces crédits auparavant, qu'ils sont désormais remis au sein des EPLE, nécessitant un ordonnateur, un technicien (gestionnaire) et qu'ils doivent être validés par un agent-comptable.

**19h04 : vote pour à l'unanimité**

Mme Outerleys présente une convention « Amiens Métropole » à hauteur de 7000€, effective jusqu'au 30 juin 2022, :

Accompagnement à la parentalité : 1000€
Parcours citoyen (Maternelle au CM2) : 500€
Parcours artistique et culturel (Maternelle au CM2) : 1500€
Web radio : 1000€
Prenez la parole : 3000€

**19h05 : vote pour à l'unanimité**

Mme Outerleys présente deux COP pour 2 personnes (Mme Anissa Amadouche et M. Sébastien Douale) occupant des logements appartenant à l'établissement (Convention d'Occupation Précaire). Le loyer mensuel d'un logement s'élève à 595,05€, versés à l'établissement. Cette convention est à reconduire par année scolaire.

**19h07 : vote pour à l'unanimité / vote pour à l'unanimité**

Mme Outerleys informe qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs pour la restauration scolaire.

## ***9 – Restitution du dialogue de gestion***

Mmes Bance et Outerleys rappellent les problèmes de maintenance, en particulier de fuites d'eau liées à la toiture sur l'ensemble de l'établissement. En 2021, la réfection du toit du CDI a pu avoir lieu. Un chiffrage est espéré « au moins par morceau » puisque plusieurs chantiers sont nécessaires. Le département promet une réponse avant fin décembre. Face au coût jugé « phénoménal », une stratégie d'échéances est adoptée, pour obtenir quelques avancées, plutôt que rien du tout. Mme Bance annonce que le prochain chantier concernerait le hall et la salle de réunion 115.

Mme Da Rocha réagit, demandant notamment d'y inclure la salle de cours 102, notoirement dégradée par des fuites depuis plusieurs années, ce qui a abîmé l'isolation et dans laquelle la sécurité est mise en cause.

Mme Outerleys précise que la construction du collège a été menée conjointement par la Mairie d'Amiens et le département ce qui a conduit à des difficultés pour identifier les responsabilités de chacun. La complexité de la toiture est telle que le département serait dans l'impossibilité de trouver une entreprise capable de réaliser les travaux.

Mme Brodhag se questionne sur la responsabilité juridique en cas d'accident.

Mme Bance répond que l'établissement garde des preuves par écrit et qu'on ne ménage pas nos efforts pour faire avancer ce dossier. La réfection du CDI continue avec un espace lecture à l'entrée et l'achat de fauteuils à venir. Un RDV est pris lundi 22/11 pour étudier la faisabilité et le budget nécessaire pour créer un véritable espace numérique au CDI, avec deux fois six postes. Cela permettra de travailler en EMI et d'accueillir une classe entière qui souhaiterait combiner recherche documentaire et numérique.

Mlle Chahdi dit que les élèves ne vont pas beaucoup au CDI, elle propose d'investir dans autre chose.

Mme Bance répond que les élèves ont été associés au projet de réfection du CDI, que notre rôle est de les inciter à lire plus et que ce lieu a un rôle éducatif.

M. Debergue rappelle à Mlle Chahdi que le CVC est une instance plus appropriée pour ce type de questionnement.

Mme Outerleys rappelle que la ligne téléphonique du collège a subi une panne ayant duré 15 jours. Beaucoup d'échanges avec le département ont eu lieu à cette occasion. À la Toussaint, le standard a été changé avec des postes neufs, définitifs (standard IP, relié au serveur). Au final, nous ne sommes pas joignables en continu. Le problème serait résolu depuis 16h. Certaines lignes ne peuvent appeler l'extérieur. Le département s'engage à résoudre le problème cette semaine.

Mme Bance évoque le rétablissement de la ligne de bus le 8 novembre et s'interroge sur sa fréquence.

Mme Lucas répond qu'on n'a pas pu obtenir de réponse officielle, qu'il n'y a pas d'horaire sur le site.

Mme Bance répond que l'information est en tout cas parue au JDA.

Mme Lucas précise qu'il n'y a pas de passage du bus le midi.

Mme Debergue précise que c'est seulement un car qui ramasse nos élèves, et non un bus Amétis.

Mme Bance conclut qu'il a fallu l'insistance de toutes les parties prenantes pour que la ligne soit rétablie.

**La séance est levée à 19H25**

Le secrétaire de séance pour le CA

Le président de séance

Mme Bance

Nicolas Dumortier